



Chaque geste compte.

DÉFI PISSENLITS



Le pissenlit est l'une des premières sources de nourriture pour les insectes pollinisateurs et est essentiel à leur survie. Ce printemps, nous vous mettons au défi de retarder la tonte des pissenlits sur votre terrain afin de leur donner un petit coup de main. De son côté, la Ville de Prévost repoussera la tonte durant le mois de mai sur certaines portions de ses terrains municipaux. Les citoyens et commerçants sont, eux aussi, invités à emboîter le pas et à participer à cette initiative environnementale.

Dès le 1^{er} avril, des affichettes à l'effigie du Défi pissenlits seront distribuées gratuitement à l'hôtel de ville, à la bibliothèque municipale et aux bureaux du Service de l'environnement. Les participants au Défi pourront ainsi afficher fièrement leur appui au mouvement.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Sur votre calendrier de collectes, **repérez la semaine des encombrants - encadrée en mauve**. Elle a désormais lieu la première semaine de chaque mois et s'étend sur 5 jours. Vous pouvez consulter le calendrier en ligne à l'adresse : ville.prevast.qc.ca/collectes.

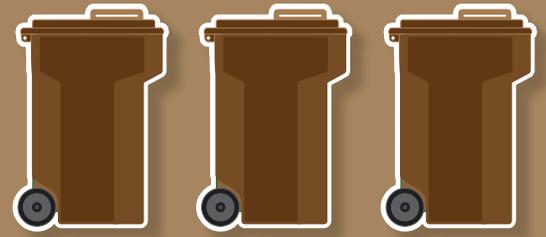
Consultez la liste des objets acceptés : meuble non démonté, réservoir à eau chaude, toilette, évier, bain, laveuse, sècheuse, poêle, réfrigérateur et congélateur, fournaise, matelas, sommier, barbecue, meuble d'extérieur, téléviseur, couvercle de spa. **Les matériaux de construction n'entrent pas dans la catégorie des encombrants**. L'article doit pouvoir être manipulé par deux personnes.

Le **dimanche soir**, la veille de la collecte, déposez votre encombrant en bordure de rue de manière à ne pas entraver les opérations d'entretien des rues ni la circulation.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les meubles en bon état mis à la rue seront transportés et déposés à l'écocentre pour être réutilisés. Les articles tels que les matelas, les téléviseurs ou les électroménagers réfrigérants seront également déposés à l'écocentre pour permettre leur recyclage.



COLLECTE HEBDOMADAIRE DES BACS BRUNS

Dès le 1^{er} avril, la collecte des matières organiques aura lieu chaque semaine, le lundi, sur l'ensemble du territoire.

Information : ville.prevast.qc.ca/collectes

DÉPÔT DE DÉBRIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION

Vous réalisez des travaux à la maison ? Bonne nouvelle ! Les débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) des citoyens de Prévost sont désormais acceptés gratuitement à l'**écocentre de Saint-Jérôme**. La limite permise annuellement est d'un (1) mètre cube par adresse.

Une preuve de résidence est requise pour accéder à l'écocentre. À votre arrivée, vous pouvez présenter une carte d'identité avec photo et adresse de résidence (ex. permis de conduire) ou une carte d'identité avec photo (ex. carte d'assurance maladie) accompagnée d'une preuve de résidence (ex. compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, etc.).

Déposez vous-même les matériaux aux endroits appropriés. N'hésitez pas à vous faire accompagner si vous avez besoin d'aide. Veuillez noter que seules les matières d'origine domestique sont acceptées.

Pour plus d'informations : ecocentresrdn.org